

Réf. : DAJP/2022-458

**Nomination de chargés de mission
Année universitaire 2022-2023****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2022-78 du conseil d'administration en date du 11 juillet 2022 approuvant la deuxième composante du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de la séance du 11 juillet 2022 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} : Nomination de chargés de mission**

Sont nommées chargé.e.s de mission les personnes énoncées ci-après :

- Mme Élise BONNEVEUX : chargée de mission « Sensibilisation à la transition écologique dans les formations » ;
- M. Jérôme CASAS : chargé de mission « HRS4R » ;
- Mme Christine FARMER : chargée de mission « Relations internationales » ;
- Mme Nadine FRESQUET : chargée de mission « Sciences avec et pour la société » (SAPS) ;
- M. Jamie SMITH : coordinateur des centres de ressources en langues (CRL) ;
- M. Pascal VAUDIN : chargé de mission « Sport, santé et bien-être ».

Article 2 : Entrée en vigueur et durée

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle prend fin le 31 août 2023.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 30/08/2022

Le Président de l'université

Arnaud Giacometti

A. Giacometti

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **30 AOÛT 2022**



RÉVISIONS

Article 4 : Nomination d'un nouveau chargé de mission

Suite à l'information donnée au conseil d'administration, lors de sa séance du 26 septembre 2022, Monsieur Frédéric RAYAR est nommé chargé de mission PIX à compter du 27 septembre 2022.

Article 5 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 27 septembre 2022

Le Président de l'université

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 27 SEP. 2022
---	--